

PRESS-BOOK

**RESTITUTION DES PRESTATIONS DE CONSEIL AGRICOLE
DANS LA FILIERE COTON EXÉCUTÉES PAR LES SOCIETES
COTONNIERES AUX PRODUCTEURS**

CAMPAGNE 2024-2025

04 au 10 mai 2025



Investir pour le futur, Anticiper, Innover

I.Contexte et Justification

Le zonage agro-industriel dans la Filière Coton est intervenu à partir de la campagne 2017-2018, à la suite du décret n° 1153 du 28 décembre 2016 pris par l'Etat de Côte d'Ivoire, dans le cadre de la réforme des Filières Coton et Anacarde adoptée en mars 2013. Cette disposition a réorganisé l'intervention des sociétés cotonnières dans les zones exclusives d'activités, pour répondre entre autres aux besoins d'optimisation de la production par la maîtrise des coûts et l'amélioration de l'appui aux producteurs.



Dans ce cadre, les sociétés cotonnières se sont engagées, à travers une Convention de concession signée avec le Conseil du Coton et de l'Anacarde, à respecter le cahier des charges de l'encadrement agricole.

Pour la campagne 2024-2025, sur la base de l'Accord Interprofessionnel et du dernier cahier des charges adoptés par les acteurs, le FIRCA a signé des contrats de prestations du conseil agricole avec les cinq (5) sociétés cotonnières (CIDT, SECO, IVOIRE COTON, COIC et GLOBAL COTTON) attributaires des nouvelles zones d'encadrement définies dans le cadre du zonage dans la Filière Coton.



Par ailleurs, le contrat de service signé entre le FIRCA et INTERCOTON pour les activités du conseil agricole, prévoit une restitution des activités réalisées par les prestataires aux producteurs. Initiés au cours de la campagne 2013-2014, durant la mise en œuvre du projet d'Externalisation du Conseil Agricole dans la Filière Coton (ECAF), cofinancé par l'Union Européenne et l'Interprofession, les ateliers de restitution se sont poursuivis au cours de la campagne 2016-2017, avec l'appui de la filière.

Ainsi, depuis la campagne 2016-2017 jusqu'à ce jour, le FIRCA a ainsi organisé 39 ateliers dans les 29 localités ci-dessous indiquées.

Sociétés cotonnières	Campagne et localités d'exécution							
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total
CIDT	<i>Tiéningboué</i>	<i>Séguéla</i>	<i>Tiéningboué</i>	<i>Mankono</i>	<i>Vavoua</i>	<i>Kani</i>	<i>Morondo</i>	7
COIC	<i>Niakara</i>	<i>Napié</i>	<i>Dikodougou</i>	<i>Napié</i>	<i>Sinématali</i>	<i>Sinématali</i>	<i>Tafiré</i>	7
GLOBAL COTTON	-	<i>Botro</i>	<i>M'Bahiakro</i>	<i>Toumodi-Sakassou</i>	<i>Brobo</i>	<i>Botro</i>	<i>Bouaké</i>	6
IVOIRE COTON	<i>Boundiali M'Bengué</i>	<i>Odienné Boundiali</i>	<i>M'Bengué</i>	<i>Odienné</i>	<i>Dianra</i>	<i>Niellé</i>	<i>Kouto</i>	9
SECO	<i>Ferké</i>	<i>Ferké</i>	<i>Ouangolo</i>	<i>Ferké</i>	<i>Kong</i>	<i>Diawala</i>	<i>Sikolo/</i>	7
SICOSA 2.0	<i>Korhogo</i>	<i>Sinématali</i>	<i>Karakoro</i>	-	-	-	-	3

Ces ateliers qui étaient attendus par les producteurs, ont été des occasions d'expression de leurs perceptions des activités menées pour le compte, de leurs difficultés et surtout de faire des suggestions à l'endroit des principales parties prenantes qui ont participés à ces ateliers (MEMINADER-PV, INTERCOTON, le Conseil du Coton et de l'Anacarde, les sociétés cotonnières et la Fédération des producteurs de Coton).

Ces ateliers de restitution, intervenant trois (3) campagnes après les attaques sévères de jassides, ont permis d'apprécier la perception des producteurs vis-à-vis de toutes les actions menées pour combattre ces ravageurs et plus particulièrement, l'efficacité des produits insecticides introduits pour les contrôler.



II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

2.1- Objectif général

Les restitutions visaient à offrir aux producteurs, l'opportunité d'échanger avec les responsables des sociétés cotonnières, les autres acteurs de la Filière Coton et le MEMINADERPV.

2.2- Objectifs spécifiques

Il s'agissait pour les producteurs de porter des critiques objectives et constructives sur le conseil agricole, d'exprimer surtout leur niveau de satisfaction au terme de la campagne 2024-2025 et de faire des propositions, en vue d'améliorer la qualité des prestations de conseil agricole exécutée par les sociétés cotonnières pour leur compte.

2.3. Résultats attendus

- Les producteurs ont été bien informés sur les actions de conseil agricole conduites pour leur compte
- le niveau de satisfaction des producteurs est connu
- les besoins d'appui technique des producteurs sont mieux adressés.

Des recommandations pertinentes ont été formulées pour améliorer la qualité des prestations pour la campagne 2025-2026.



Ils en parlent



REVUE DE PRESSE DE L'EVENEMENT

ORGANES DE PRESSE	TYPES DE PRESSE	DATES DE DIFFUSIONS
AIP	Presse en ligne	13/05/2025
FRATERNITE MATIN	Presse écrite	14/05/2025
L'INTER	Presse écrite	15 /05/ 2025
RTI 1	Presse télé	15 /05/ 2025

ABIDJAN

ÉCONOMIE



BY MARYAM COULIBALY – 13 MAI 2025

Côte d'Ivoire-AIP/ Le FIRCA boucle sa tournée de restitution du conseil agricole aux producteurs de coton pour la campagne 2024-2025



BY MARYAM COULIBALY – 13 MAI 2025 – UPDATED: 13 MAI 2025

AUCUN COMMENTAIRE

121 VIEWS

 [Facebook](#) [Twitter](#) [Pinterest](#)

Scannez le QR Code
pour lire l'article





Campagne agricole 2024-2025

L'Etat mise sur l'écoute des producteurs pour renforcer la filière coton

Les producteurs de coton ont été conviés, du 4 au 10 mai 2025, à une série d'ateliers de restitution dans le cadre de la campagne agricole 2024-2025. Ces rencontres organisées dans cinq localités stratégiques – Madinani, Koni, Ouangolo, Tomono et M'bahiakro – visent à évaluer les prestations de conseil agricole délivrées par les sociétés cotonnières aux exploitants. Initiées par le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (Firca), en étroite collaboration avec le Conseil du coton et de l'anacarde, le ministère d'Etat, ministère de l'Agriculture, du

Développement rural et des Productions vivrières (Memnader-PV) et les organisations professionnelles telles qu'Intercoton, ces séances d'évaluation sont devenues une tradition dans le processus de réforme de la filière coton, amorcé depuis 2013.

Depuis l'instauration du zonage agro-industriel en 2017, fruit du décret présidentiel n°1153 du 28 décembre 2016, les cinq sociétés cotonnières – CIDT, Seco, Ivoire Coton, Coic et Global Cotton – opèrent dans des zones d'enclavement exclusives, selon un cahier des charges établi par la convention de concession.

Pour cette campagne, elles

ont contractuellement assuré la mise en œuvre du conseil agricole, un accompagnement technique cible visant à améliorer les rendements, réduire les coûts de production et renforcer les capacités des producteurs. Ces ateliers, très attendus dans les zones rurales, se veulent une tribune ouverte aux cultivateurs, leur permettant d'exprimer librement leurs ressentis, leurs difficultés et surtout de formuler des recommandations concrètes à l'endroit des décideurs.

Pour le Firca, « il est essentiel

d'entendre les producteurs sur ce qu'ils ont vécu sur le terrain. Le retour d'expérience qu'ils apportent est précieux pour ajuster les prochaines campagnes ». Parmi les enjeux abordés cette année, figure l'évaluation de l'efficacité des mesures de lutte contre les jassides, ces insectes ravageurs qui ont durablement frappé les cultures, trois campagnes auparavant. Les producteurs ont notamment été interrogés sur la performance des insecticides nouvellement introduits et sur les résultats des actions de sensibilisation et d'encadrement menées depuis.

L'objectif principal de ces

rencontres est de dresser un diagnostic rigoureux de la

campagne écoulée, afin d'en

tirer des leçons utiles pour

la prochaine. Les organisa-



Les ateliers ont réuni de nombreux agriculteurs.

teurs entendent ainsi améliorer la qualité des prestations techniques, mieux cerner les attentes des producteurs et renforcer l'efficacité du partenariat entre les différents acteurs de la filière. À l'issue de ces ateliers, un rapport consolidé sera transmis aux institutions concernées. Il contiendra un état des lieux précis

du niveau de satisfaction des producteurs ainsi qu'un ensemble de recommandations pour la campagne 2025-2026. Cette démarche participative illustre la volonté des autorités et des opérateurs de bâtir une filière plus inclusive, résiliente et performante ■

D.Y.

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

N°8052 // DU JEUDI 15 MAI 2025

FRANCE-ALGÉRIE
Paris annonce (renvoi) des diplomates algériens après des expulsions par Alger

MAURITANIE
Mohamed Ould Abdel Aziz condamné en appel à 15 ans de prison ferme

PRÉSIDENTIELLE 2025

Après sa démission, Thiam réélu à la tête du Pdci-Rda

Des cadres du parti prennent position

Ce que la justice a décidé, hier

UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS DE L'OCI
Bictogo dresse le bilan de sa présidence et appelle à un cessez-le feu à Gaza

PROCÈS EN ANNULATION DU PARRAINAGE CITOYEN EN CÔTE D'IVOIRE
La Cour de justice de la Cedeao reporte le procès au 26 juin

COMMERCE INTERNATIONAL
Les Etats-Unis dévoilent leur stratégie commerciale en faveur de l'Afrique de l'Ouest
Sangafowa-Coulibaly capte 4000 milliards de fcfa d'intention d'investissement en Côte d'Ivoire

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
Près de 2 000 demandes d'agrément à examiner cette année

LUTTE CONTRE LA FISTULE OBSTÉTRICALE
La Côte d'Ivoire recherche 75 milliards de fcfa pour éradiquer la maladie

N°8052 // DU JEUDI 15 MAI 2025

ÉCONOMIE

FILIÈRE COTON / ACTIVITÉS DE CONSEIL AGRICOLE

La restitution des prestations aux producteurs, effectuée dans cinq localités

I.B.

Du 5 au 9 mai 2025, se sont déroulés, successivement dans les localités de M'Bahko, Tomano, Madinani, Koni et Ouangolé, des ateliers de restitution des prestations de conseil agricole dans la filière coton exécutées par les sociétés colonnières aux producteurs, au titre de la campagne 2024-2025. Dans un communiqué de presse transmis à L'inter en date du lundi 12 mai 2025, il est indiqué que cette activité, initiée par le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (Fica), a pour objectif d'offrir aux producteurs l'opportunité d'échanger avec les responsables des sociétés colonnières, les autres acteurs de la filière coton et le ministère d'Etat, ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Productions végétales. « Il s'agira pour les producteurs de porter des critiques objectives et constructives sur le conseil

Les participants aux ateliers de restitution des prestations de conseil agricole dans la filière coton. (PH. DR)

agricole, d'exprimer leur niveau de satisfaction ou ferme de la campagne 2024-2025 et de faire des propositions en vue de l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil agricole exécutée par les sociétés colonnières », spécifie le texte.

Les activités de restitution, en effet, sont prévues dans le contrat de service signé entre le Fica et Inter-coton pour les activités du conseil agricole mises en œuvre par les prestataires aux producteurs. Pour

ton, a confié que dans le cadre du projet, ce prestataire avait un rôle d'encadrement aux producteurs qui a consisté à fournir les producteurs en intrants (herbicides, engrangé, insecticides...). Comme perception qu'il a des activités menées, « chaque partie est satisfait », il a relevé tout de même que pendant les échanges, des points d'inatisfaction ont été relevés, mais « nous avons pris note, au cours de cet atelier, des points d'in satisfactions, que nous allons nous atteler à corriger dans le futur », a-t-il insisté.

Il a relevé tout de même que pendant les échanges, des points d'in satisfaction ont été relevés, mais « nous avons pris note, au cours de cet atelier, des points d'in satisfactions, que nous allons nous atteler à corriger dans le futur », a-t-il insisté.

Principalement, des producteurs ont regretté qu'il n'y ait pas eu d'amélioration de leur rendement agricole, malgré l'encadrement dont ils ont bénéficié. « Les besoins des producteurs n'ont pas été comblés, mais le rendement n'a pas suivi. Nous allons faire le diagnostic pour savoir à quel niveau est intervenue la faille pour qu'on la corrige à la campagne prochaine », a promis Kouadio Ernest.

« Me Sangafowa Naminata, productrice de coton depuis 20 ans à Tiébala, a traduit ses remerciements pour l'appui dont elle a été bénéficiare. « Je remercie Ivore Coton de m'avoir fourni des herbicides, de l'engrais, des insecticides pour me permettre d'améliorer ma production », dira-t-elle.



Scannez le QR Code
pour regarder la vidéo



Quelques images de l'activité du jour 1 : M'bahiakro (zone GLOBAL COTON)



Quelques images de l'activité du jour 2 : Tomono (zone CIOT)



Quelques images de l'activité du jour 3 : Madinani (zone IVOIRE COTON)



Quelques images de l'activité du jour 4 : Komi (zone COIC)



Quelques images de l'activité du jour 5 : Ouangolo (zone SECO)





SERCOM

communication@firca.ci

📞 +225 27 22 52 81 81

🌐 www.firca.ci

✉️ communication@firca.ci

📍 Cocody 2 plateaux, 7ème tranche - 01 BP 3726 Abidjan 01